



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

VENDREDI 28 MARS 2014 à 19H30.

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. Compte communal 2013 et rapport sur les avis de légalité émis.
2. Modification budgétaire n°1.
3. Installation du chauffage au complexe sportif de Forrières : ratification.
4. Réfection des voiries agricoles (lot 3) : approbation des conditions et du mode de passation.
5. Réfection des voiries agricoles (lot 4) : approbation des conditions et du mode de passation.
6. Charte pour la gestion forestière durable : prolongation de l'adhésion.
7. ASBL « La Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse » : participation au financement d'un chargé de mission.
8. Réglementation en matière de prévention incendie pour les immeubles de logements, non soumis aux normes de base.
9. Motion de soutien à l'hôpital de Marche.
10. Communications.

HUIS CLOS.

11. Désignations d'enseignants temporaires : ratifications.
12. Mise à la retraite d'une technicienne de surface.

Nassogne, le lundi 17 mars 2014.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN

A l'issue du Conseil communal se déroulera la remise du trophée du mérite sportif 2013, à laquelle vous êtes convié.